

Image not found or type unknown



Qui dois payer les dettes de mon père ?

Par **Steph**, le **03/11/2009** à **18:58**

Bonjour,
Ma grand mère vient de recevoir une assignation de payer concernant une dette impayée de plus de 20000 € .
Le créancier a-t-il le droit de se retourner contre ma grand mère ?
Je précise que la maison de ma grand mère est censé appartenir à mon père et que sa mère a l'usufruit jusqu'à son décès.
Au cas où le créancier peut-il éventuellement se tourner vers les enfants du débiteur s'il n'obtiens pas satisfaction auprès de ma grand mère ?
Cordialement